



# MAJESTIC

63 - 71 rue Marx Dormoy  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES



BATIMENT	A
APPARTEMENT	241
NIVEAU	R+2 (niveau réel Etage 4)
TYPE	4 pièces



SCCV FONTENAY-AUX-ROSES MARX DORMOY

**MAJESTIC**  
63-71 rue Marx Dormoy  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)

[www.faubourg-immobilier.com](http://www.faubourg-immobilier.com)



# MAJESTIC

63 - 71 rue Marx Dormoy  
FONTENAY-AUX-ROSES - 92260



4 PIECES

BATIMENT	ETAGE	LOGEMENT
A	R+2	241

SEJOUR / CUISINE	35.80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.56 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.33 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.18 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	6.15 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2.44 m <sup>2</sup>
WC	1.82 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	6.17 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	3.08 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 86.53 m<sup>2</sup>**

BALCON	7.02 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE ANNEXE</b>	<b>7.02 m<sup>2</sup></b>

Nota: La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes



MAJESTIC

SCCV FONTENAY-AUX-ROSES MARX  
DORMOY  
63 - 71 rue Marx Dormoy  
FONTENAY-AUX-ROSES - 92260

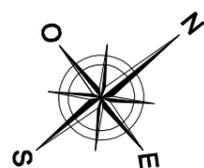
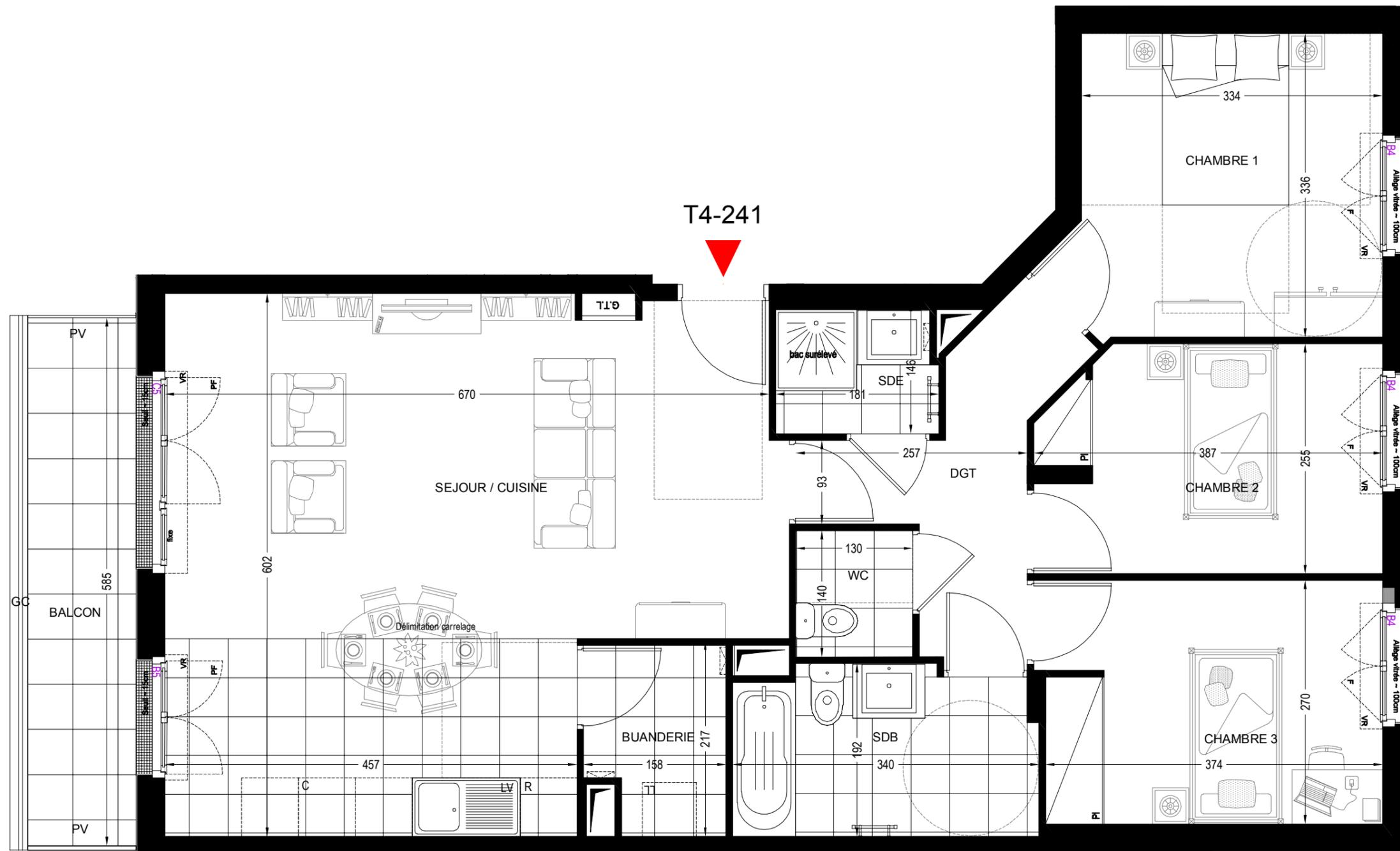


Date: 16 novembre 2018 Indice:

## LEGENDE

PF : Porte-fenêtre	HSP : Hauteur sous plafond
F : Fenêtre	GC : Garde Corps
VR : Volet roulant	PI : Placard
All. : Allège + hauteur	Soffite et faux-plafond
EP : Descente d'eau pluviale	Retombée poutre
RP : Robinet de Puisage	Sèche serviette
SS : Siphon de sol	Espace PMR
PV : Pare-vue	Radiateur
Seuil ~+ : Hauteur approximative	Tableau électrique

Agence Haour Architectes | AHA



NOTA: Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Les emplacements des radiateurs ou des convecteurs sont indiqués. Des modifications peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et/ou des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions que les éléments d'équipement. Les canalisations ne sont pas mentionnées. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds ne sont pas mentionnés sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan.